Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

N° Spécial **18 Décembre 2018**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPPAT du 18 Décembre 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2018-189	30.11.2018	**Avis d'arrêté préfectoral** mettant en demeure le pressing Harmony de respecter les dispositions des articles 1.4, 2.3.1, 2.3.2 et 2.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 05/12/2012 modifié, applicables à l'installation qu'il exploite à Puteaux, 140 rue Jean Jaurès.	3
DCPPAT N° 2018-194	04.12.2018	**Avis d'arrêté** imposant à la société Chimicolor des prescriptions techniques complémentaires relatives à la surveillance de la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol, après travaux de remise en état du site du 9-11 rue Médéric à La Garenne-Colombes.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE l'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2018-189 du 30 novembre 2018, mettant en demeure le pressing Harmony de respecter les dispositions des articles 1.4, 2.3.1, 2.3.2 et 2.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 05/12/2012 modifié, applicables à l'installation qu'il exploite à Puteaux, 140 rue Jean Jaurès.

Par arrêté DCPPAT n° 2018-189 du 30 novembre 2018, le préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure le pressing Harmony de respecter les dispositions des articles 1.4, 2.3.1, 2.3.2 et 2.6 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 05/12/2012 modifié, applicables à l'installation qu'il exploite à Puteaux, 140 rue Jean Jaurès.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Puteaux, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Avis d'arrêté DCPPAT n° 2018-194 du 4 décembre 2018 imposant à la société Chimicolor des prescriptions techniques complémentaires relatives à la surveillance de la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol, après travaux de remise en état du site du 9-11 rue Médéric à La Garenne-Colombes.

Par arrêté DCPPAT n° 2018-194 du 4 décembre 2018, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société Chimicolor des prescriptions techniques complémentaires relatives à la surveillance de la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol, après travaux de remise en état du site du 9-11 rue Médéric à La Garenne-Colombes.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de La Garenne-Colombes, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/